



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Mercredi 09 septembre 2020** à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Danielle MITTERRAND rue Albert DERBECOURT à AVESNES-LE-COMTE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du mercredi 02 septembre 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mr THILLIEZ Arnould, Mme PETIT Huguette, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr DARRAS Aurélien, Mr LAPÔTRE Martial, Mme GOMES Manuella, Mr PETIT Yves, Mme COUSIN Jeanne-Marie.

Etaient absents : Mme RICHARD Brigitte ayant donné procuration à Mme CAUET Murielle, Mr NICK Jacques ayant donné procuration à Mr HULOT Alexandre, Mme LAURENT Anne ayant donné procuration à Mr HEIRMAN Lucas, Mr PETIT Guillaume ayant donné procuration à Mme GABEZ Sylvie.

Secrétaire de séance : Mr TURPIN Franck.

Objet : Attribution du marché pour les travaux de déraccordement et de gestion écologique des eaux pluviales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'appel d'offre pour les travaux de déraccordement et de gestion écologique des eaux pluviales de la commune d'AVESNES-LE-COMTE ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié dans la gazette Nord Pas-de-Calais en date du 15 juin 2020 ;

Considérant que les travaux de déraccordement et de gestion écologique des eaux pluviales sont de nature à améliorer significativement le fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usés ;

Considérant que ces travaux concourent à la réduction des risques d'inondation au sein de la commune ;

Considérant les termes de l'avis d'appel à la concurrence susmentionné ;

Considérant l'analyse des offres réalisée par la société ALTEREO, Maître d'œuvre de l'opération ;

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20200909-2020-34-DE
Date de télétransmission : 10/09/2020
Date de réception préfecture : 10/09/2020

.../...

Considérant que cette analyse des offres met en évidence que l'offre de l'entreprise BALESTRA a obtenu la note la plus élevée ;

Considérant le projet d'acte d'engagement attribuant le marché de travaux à la société BALESTRA pour un montant de 142 727 .45 € HT ;

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet d'acte d'engagement établi.
- Attribue le marché de déraccordement et de gestion écologique des eaux pluviales à l'entreprise BALESTRA.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec la société BALESTRA.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Sébastien BERTOUT